



Mayotte, la déchirure

21 762 personnes, soit près de 14 % des habitants de Mayotte ont été expulsées de l'île en 2011. Des centaines d'hommes et de femmes ont péri en mer la même année en tentant d'y revenir. Et autant d'enfants sont restés seuls, livrés à eux-mêmes. Dans ce lointain département français, ils sont aujourd'hui des milliers à grandir sans leurs parents, victimes d'une véritable guerre contre les sans-papiers. Une jeunesse sans repère, une poudrière comme le dit une militante de

La Cimade. Face à ces drames humains, trop nombreux, trop douloureux, ils sont une poignée de militants à essayer de défendre les droits et les principes d'une République qui semble avoir oublié ce territoire. Rapidement épuisés et découragés par la violence de cette lutte impossible, ils doivent encore faire face aux intimidations de l'administration qui tente, par tous moyens de les museler. Reportage à Mayotte, entre colères et découragements.





Cette femme est revenue en kwassa-kwassa à Mayotte après avoir été expulsée avec ses enfants. Elle veut raconter sa traversée mais se cache derrière son voile de peur d'être reconnue. Commune de Vahibé, mai 2012.

Mayotte, un département forteresse

Mayotte, le 101^e département français depuis le 31 mars 2011, fait partie de l'archipel des Comores, dans le canal du Mozambique, archipel qui était une colonie française jusqu'en 1946 puis un territoire d'Outre-mer jusqu'en 1975. Le 12 novembre 1975, après un référendum, l'ONU reconnaît l'indépendance de l'Union des Comores, selon la règle de l'intangibilité des frontières en vigueur pour les processus de décolonisation. Or se fondant sur le fait que la majorité des Mahorais se sont prononcés contre l'indépendance, la France décide de rester sur la seule île de Mayotte.

Puis, c'est en 1995, avec l'instauration du « visa Balladur » qu'est matérialisée une frontière Nord/Sud au sein même d'un archipel rythmé jusque là par des va et vient permanents de population entre ses îles. Au fil des années, l'État français va déployer des moyens considérables pour tenter de cadenasser en vain cette frontière, au mépris des droits et de la dignité des Comoriens et des Mahorais.

Le plus grand cimetière marin de l'Océan indien

Depuis 1995, on estime à plus de 7000 le nombre de personnes ayant péri en traversant le bras

de mer d'une soixantaine de kilomètres séparant Anjouan de Mayotte. Et on ne compte pas le nombre de familles éclatées entre Mayotte et les autres îles de l'archipel.

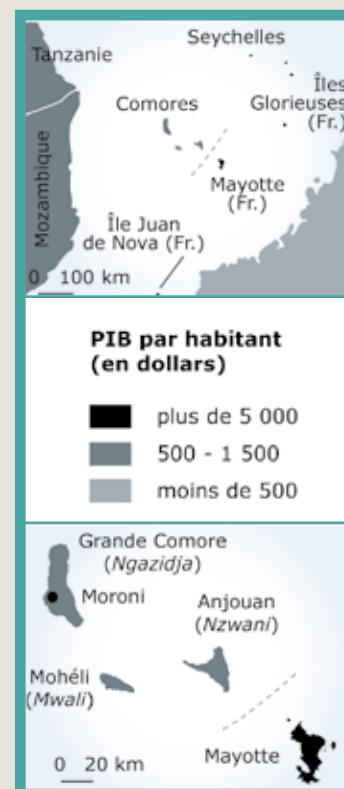
40,7% des habitants de Mayotte, en majorité Comoriens, n'ont pas la nationalité française. Près d'un tiers y sont pourtant nées. La plupart se trouvent en situation irrégulière, incapables de faire valoir leurs droits devant une administration toujours plus pointilleuse, inflexible et arbitraire. En effet, celle-ci use sans complexe des nombreuses dispositions dérogatoires propres à ce territoire qui lui permettent d'arrêter et d'expulser toujours plus de personnes au mépris de leurs droits. Chaque famille vivant à Mayotte est donc touchée par une chasse aux sans papiers généralisée qui friserait l'absurde si elle ne mettait pas en jeu les vies des personnes. En 2005, 6000 personnes furent expulsées. En 2010 ce furent 26000, en 2011, 21 762 soit près de 14 % de la population de l'île!

Pourtant, alors même que chaque Mahorais a de la famille comorienne, se multiplient dangereusement les discours xénophobes au sein de la société, discours largement instrumentalisés par les autorités pour masquer les véritables difficultés économiques et sociales auxquelles est confrontée l'île. ■

40,7% des personnes habitant Mayotte n'ont pas la nationalité française, un tiers y sont nées.

21 762 c'est le nombre d'expulsions depuis Mayotte en 2011, il s'élève à 32 912 pour l'ensemble de la métropole.

On estime à plus de **7000** le nombre de morts en mer autour de Mayotte.



Une génération d'enfants livrés à eux-mêmes

« Elle est apparue dans l'encadrement de la porte, au centre de rétention.

Une gamine de sept ans, avec son balluchon. On aurait dit Cosette. Sept ans et perdue, seule ! Ses parents avaient été expulsés l'un après l'autre, l'homme qui s'occupait d'elle depuis venait d'être arrêté. Le gendarme m'a demandé, ce qu'on en faisait... » raconte encore choquée, Flore Adrien, militante de La Cimade à Mayotte, entre 2006 et 2011. Comme cette fillette, ils seraient des milliers, jusqu'à 6 000 pour certains, 2 922 selon une récente étude du sociologue David Guyot, 555 seulement pour la préfecture. Des milliers d'enfants livrés à eux-mêmes suite à l'expulsion de leurs parents qui les confient à de la famille ou des voisins, espérant pouvoir revenir rapidement en kwassa-kwassa¹. Cependant, avec le durcissement de la politique migratoire française, la traversée est de plus en plus risquée.

55% de la population de Mayotte a moins de 20 ans.

Coupés de leur famille, parfois déscolarisés et devant subvenir seuls à leurs besoins, des centaines d'enfants tentent de survivre dans des conditions indignes d'un département français. Des enfants qui devront encore se battre avec l'administration pour pouvoir rester en France après leur majorité. « C'était un naufrage en 2010, se rappelle encore Flore Adrien, une femme y avait péri, elle avait été expulsée en 24h quelques jours auparavant de Mayotte où elle avait vécu toute sa vie, et où elle avait six enfants, donc cinq nés à Mayotte. Ils ont été pris en charge par leur tante maternelle et leur père, lui aussi sans papiers. On a dû batailler un an pour que l'aînée obtienne la nationalité. Aujourd'hui deux seulement sont devenus Français, les autres sont toujours sans papiers... » L'administration accuse régulièrement d'irresponsabilité les parents qui « abandonnent » leurs enfants sur l'île. Pourtant, si des enfants sont laissés seuls à leur

Sanyaty, 12 ans. Sa mère a été frappée puis emportée dans une camionnette de la PAF. Sanyaty a 4 frères et sœurs.



Commune de Vahibé, près de Mamoudzou. Anfahidine a 4 ans. Son père a été expulsé il y a deux mois. Anfahidine a été recueilli par une voisine qui ne veut pas témoigner à visage découvert. Il est suivi par Médecins du Monde.

sort, c'est bien parce que la préfecture opère des expulsions massives et expéditives, sans prendre le temps d'examiner les situations de chacun. « C'est un rouleau compresseur, soupire Flore Adrien, l'administration organise la séparation méthodique des familles. Des enfants nés à Mayotte sont expulsés sans leurs parents, rattachés arbitrairement à d'autres adultes, des mères et pères d'enfants français sont expulsés aussi sans leurs enfants... certains sont français mais ils n'ont pas les papiers pour le prouver... ».

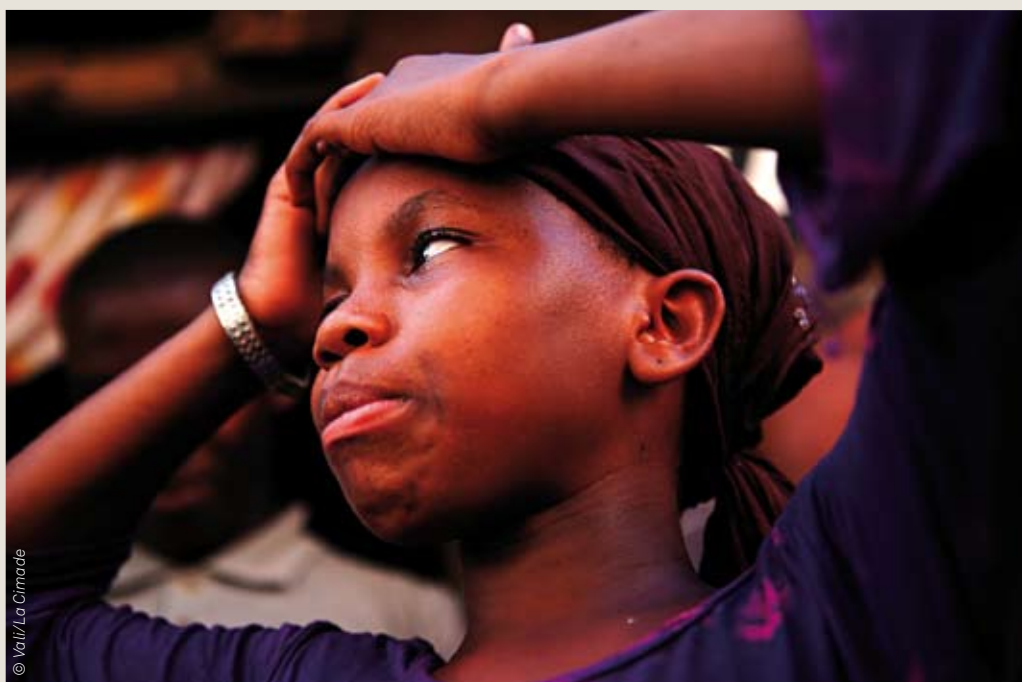
Face à cette situation, la préfecture se propose uniquement de convaincre les mères d'être expulsées avec leurs enfants. L'autre tactique consiste à arrêter les

enfants puis à les rattacher à n'importe quel autre adulte arrêté au même moment pour pouvoir les expulser. Ainsi, lors de son bilan, le préfet Hubert Derache se félicitait d'avoir expulsé 6 000 mineurs avec leurs mères en 2010, contre 3 000 en 2009. Or la majorité de ces enfants sont nés et ont grandi à Mayotte. Ni eux, ni leurs parents n'auraient dû être expulsés, mais la course effrénée au chiffre semble tout justifier.

Et les enfants restés seuls ne peuvent espérer quasiment aucune protection. Le conseil général de Mayotte ne consacrerait que 2 % de son budget à l'Aide Sociale à l'Enfance. « Cela représente une enveloppe d'à peu près 8 millions d'euros, soit pratiquement dix fois moins que l'argent alloué par chaque conseil général de métropole aux mineurs isolés ou en danger », selon l'observatoire des mineurs isolés. Sans compter, que ces centaines d'enfants laissés seuls sont pratiquement invisibles, parfois plus ou moins pris en charge par la communauté.

« On a créé une génération d'enfants en rupture avec leur propre famille, conclut Flore Adrien, une jeunesse sans repère. C'est une véritable poudrière ». —

¹ Nom donné aux barques fragiles sur lesquelles traversent les migrants



© Vati/La Cimade



Un des rares Comoriens à s'engager pour les droits des Anjouanais, Mr Boinali Andémoudé est éducateur social. « Tout être humain a des droits, il n'est pas un animal. Ici, les Anjouanais sont traités comme tels. »

Quand l'administration tente de museler ceux qui s'engagent

À Mayotte, près de 14 % de la population a été expulsée en 2011. Pas un quartier, pas une école, pas une famille n'est épargnée par la chasse aux sans-papiers. Pourtant, la société mahoraise semble accepter et même parfois soutenir la répression et la xénophobie toujours plus accrue dont font l'objet les Comoriens. Face aux difficultés économiques et sociales qu'affronte l'île, ceux-ci apparaissent en effet comme de faciles boucs émissaires et très peu de Mahorais s'engagent pour la défense des droits des étrangers. Surtout que pour beaucoup, s'opposer à la politique migratoire revient à remettre en cause le rattachement de Mayotte à la France.

« Ça va devenir un problème de conscience d'être fonctionnaire à Mayotte... voir ce qui s'y passe et devoir rester silencieux. »

Ce sont donc d'abord des fonctionnaires métropolitains, plus libres de s'exprimer, qui militent pour le respect des droits des Comoriens. Confrontés dans leurs écoles ou hôpitaux, aux ravages humains de la politique migratoire française, nombreux sont en effet les enseignants ou les personnels soignants qui n'ont plus d'autres choix que de s'engager pour enrayer cette machine infernale. Au risque parfois de leur carrière professionnelle. À Mayotte les fonctionnaires sont soumis à un

accord préfectoral pour renouveler leur poste. Or, depuis peu, la préfecture n'hésite plus à user de ce pouvoir pour intimider ceux qui osent militer. En mai 2012, Michel Rhin, enseignant et membre de Resf, a ainsi reçu un avis défavorable du préfet pour renouveler son poste, malgré le soutien de sa hiérarchie. Marie Ballestero, membre de La Cimade, témoigne aussi de l'éviction de deux personnels soignants, pour les mêmes raisons. Pour sa part, elle a vu saisie sa carte grise pendant plus d'un an. « *Il m'a fallu menacer de voie de fait et saisir le défenseur des droits pour que cela bouge* ». Apprenant ces faits, Flore Adrien, enseignante à Mayotte de 2006 à 2011 avoue avoir été naïve. « *Je n'ai jamais pensé que la préfecture pouvait me donner un avis défavorable. Pour moi je faisais valoir mon engagement citoyen sans enfreindre jamais les règles de la République. Elle ajoute après un silence, ça va devenir un problème de conscience d'être fonctionnaire à Mayotte... voir ce qui s'y passe et devoir rester silencieux...* »

Car ces intimidations s'ajoutent à la violence quotidienne que doivent affronter ces militant(e)s dans l'indifférence bien souvent de la métropole. Quand ils ne sont pas pris pour cible par la préfecture, c'est l'épuisement qui a raison de leur engagement. Et le turn-over important des militant(e)s rend la tâche d'autant plus lourde. Pourtant, en l'absence d'autres contre-pouvoirs, les organisations de la société civile jouent à Mayotte un rôle de vigie indispensable. ■



Point de vue

Répondre aux urgences, témoigner, faire changer

Yamina Vierge, responsable du pôle Vie associative à La Cimade

Derrière son apparence paradisiaque, Mayotte est devenue un véritable enfer pour une partie de sa population vivant dans la pauvreté et avec la peur au ventre.

C'est dans ce contexte que chaque jour, avec les moyens du bord, armés de courage et d'une grande détermination, les membres de La Cimade se mobilisent pour faire face à ces drames, soutenir, accompagner, défendre et dénoncer. Au centre de rétention, auprès des élèves des établissements scolaires, dans les quartiers, avec nos partenaires associatifs, les avocats, les personnels de santé, les réponses aux urgences se succèdent. Même si souvent les résultats ne sont pas au rendez-vous, ces actions quotidiennes sont essentielles. Parfois, elles aboutissent à de belles victoires. Et même lorsqu'elles semblent échouer, ces mobilisations mettent en lumière les situations inacceptables auxquelles conduit la politique migratoire française. Ce témoignage et cette veille constituent la première arme pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes.

Mais, si loin de la métropole, dans un département forte-ressé, où les dispositions dérogatoires aux lois de la République sont encore érigées et défendues par l'administration comme la règle, la lutte est souvent bien inégale.

C'est pourquoi l'attention et le soutien de la société civile dans les DOM comme en métropole est indispensable. D'abord parce qu'elle permet de faire connaître au plus grand nombre les ravages de cette politique d'immigration particulièrement brutale. Ensuite parce que c'est une force supplémentaire pour celles et ceux qui agissent sur place au quotidien et qui se sentent parfois bien isolés.

Enfin parce que même quelques évolutions des pratiques administratives locales ne suffiront pas à mettre fin à ce scandale, il s'agit bien d'obtenir un véritable changement législatif de fond. Cette révision globale du statut des étrangers à Mayotte doit passer par une prise de conscience des politiques et des législateurs. C'est bien notre rôle de leur rappeler que les étrangers, où qu'ils soient, doivent d'abord être considérés comme des sujets de droit, non comme partie négligeable de l'humanité. —



Yamina Vierge



© Vati/La Cimade

TÉMOIGNAGE

DJAMS

Djams, 17 ans vit seul dans les hauteurs d'un banga à Kaweni, sans eau, ni électricité. Sa mère a été expulsée vers Anjouan il y a 3 ans après 10 ans de vie à Mayotte. Par la force des choses, il est devenu le chef d'une bande de jeunes délinquants, anjouanais, désœuvrés. Avant d'être expulsé à 18 ans, comme il le craint, il veut « tout nicker » et surtout la police. Traqué, torturé et battu par la police à tout va, il garde en lui une colère sans fond. « *Je veux m'en sortir, mais je ne sais pas comment faire pour arrêter ; j'ai une vie à faire monter sans me faire démonter, et ce sera sur le chemin de l'école. Je ne sais pas pourquoi j'ai cette violence là, avant je faisais rire mes potes, mais depuis qu'on m'a volé ma mère, j'ai envie de me suicider* ». Au collège de Kougoun, il a rencontré Marie Ballestero, militante de La Cimade à qui il s'est confié.

« *On m'appelle Djams
je suis marié à la rue
ce que j'aime
c'est le shit l'alcool petite vie de délinquant
ou petit trafiquant.
alors dis leur qu'on s'en bat les couilles
dis leur qu'on a tous grandi dans la merde
dis leur qu'on vit à cause de la débrouille
dis leur que tous les soirs on marche sur la lune
dis leur qu'on boit, qu'on baise, qu'on fume,
dis leur qu'au fond de nous on a trop de rancunes
c'est pour mes frères de la rue
c'est pour ma délinquance
nique la France.* »



TÉMOIGNAGE

SADAMATI

Sadamati, 14 ans. « *Quand mes parents ont été pris par la PAF, je me suis retrouvée seule. C'était pendant les vacances d'été. Je suis allée au champs travailler la terre. Mes parents sont agriculteurs. Je n'avais aucune nouvelle. Quand j'ai repris l'école, et la faim me prenait j'allais au champ le soir après 17h00 et le week-end. Je mangeais des bananes et du manioc. Des fois mes voisins me donnaient à manger, mais ils sont tous pauvres* » Son père est revenu en kwassa-kwassa. Sa mère est toujours à Anjouan.



TÉMOIGNAGE

SALIMA

Salima vit seule avec ses deux petits enfants, nés à Mayotte, Nayeli 12 ans et Samouni, 10 ans depuis que leur mère a été arrêtée par la PAF il y a deux mois. Ils vivent tous les trois dans une maison en construction, sans eau ni électricité. Le sol est encore en terre battue. Salima part tous les matins très tôt aux champs pour cultiver ou récolter de quoi les nourrir. Les enfants se lèvent seuls et vont chercher à manger chez les voisins qui parfois leur donnent du riz. Souvent ils vont à l'école le ventre vide. « *Ensuite, raconte Nayeli, je cherche mes copains, et je vais jouer à chat sur un terrain puis on traîne. Je n'ai pas eu de nouvelles depuis l'arrestation de maman, il y a deux mois. Quand je pense à elle, je pleure.* »